

7 septembre 2021

Procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2021 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 7 septembre 2021 à la salle du conseil municipal et par voie de visioconférence.

Sont présents:

M. le maire Pierre Laflamme  
siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Philippe Roy  
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

Était absent : aucun

Assiste également à la séance, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

103-21

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 7 septembre 2021 en présentiel et par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux

soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel et par visioconférence.

104-21

DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion.

105-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

106-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juillet 2021 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 août 2021

épargne courant	639 663.35
épargne à terme régulier	500 000.00
avantage entreprise	341 897.63
épargne régulière	100 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 581 560.98</b>

CAISSE RECETTES AU 31 JUILLET 2021

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>28 027.85</b>
---------------------------	------------------

## CAISSE RECETTES AU 31 AOÛT 2021

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>129 997.82</b>
---------------------------	-------------------

107-21

### LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes des mois de juillet et d'août et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 92 853.88\$ pour le mois de juillet et la somme de 75 257.39\$ pour le mois d'août.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

#### Juillet

COMPTES PAYÉS :	73 992.63\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>18 861.25\$</u>
	92 853.88 \$

#### Août

COMPTES PAYÉS :	48 279.63\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>26 977.76\$</u>
	75 257.39\$

### RAPPORT TRIMESTRIEL

Considérant que la séance ordinaire du mois d'octobre est prévue avant le 8 octobre (début où le conseil municipal ne peut siéger en raison de la tenue d'une élection générale (art. 314.2 L.E.R.M.) le dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du code municipal est fait à cette séance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question écrite de M. Alex Gendron sur le réseau d'égoût pluvial a été reçue.

### MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

108-21

RECETTE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2021-2022

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande des soumissions pour une recette d'abrasif de 500 tonnes pour la prochaine saison.

Le mélange doit être fait de 70% de sable abrasif et de 30% de sel.

Les soumissions devront être déposées avant le 1<sup>er</sup> octobre à 15 heures pour être ouvertes le 4 octobre à compter de 20 heures à la séance régulière du conseil municipal.

La livraison des matériaux devra se faire avant le 29 octobre 2021 sur le terrain municipal au 750 rue des Loisirs.

109-21

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2022 DE THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L. AVOCATS

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton une offre de services professionnels pour l'année 2022;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. pour l'année 2022.

DEMANDE FINANCIÈRE DU CLUB OPTIMISTE ST-NAZAIRE

Lecture de la lettre du Club Optimiste de St-Nazaire demandant une contribution financière au Conseil municipal considérant que pour les deux dernières années, le Festival du Porc n'a pas pu être tenu à cause de la pandémie.

Les fonds amassés lors du festival sont redistribués auprès de la jeunesse de la paroisse et utilisés pour l'organisation de différentes activités.

Afin de prendre une éclairée, le conseil municipal demandera des précisions au Club Optimiste.

110-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 374-21 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 359-18 DE RÈGLES ET DE  
FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON

ATTENDU QU'UN avis de motion pour l'adoption d'un règlement de règles et de fonctionnement de la bibliothèque municipale a été donné le 7 juin 2021 ;

ATTENDU QUE le dépôt du projet de règlement a été fait le 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN règlement portant le numéro 359-18 a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement portant le numéro 374-21 soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

INSCRIPTION

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour les résidents de la municipalité sur présentation d'une preuve de résidence.

L'abonnement est valide pour 12 mois.

Des frais d'inscription sont exigés pour les non-résidents

\* (certaines conditions s'appliquent) :

25 \$ par personne par année

La signature des parents est obligatoire pour un jeune de 13 ans et moins.

CATÉGORIES D'ABONNÉS

La catégorie d'abonné JEUNE est constituée d'abonnés âgés de moins de 14 ans.

La catégorie d'abonné ADULTE est constituée d'abonnés âgés de 14 ans et plus.

L'accès à la collection adulte est réservé aux abonnés appartenant à la catégorie d'abonné ADULTE. Cependant, il revient à la bibliothèque de juger de chaque demande.

PRÊT AUX COLLECTIVITÉS

La catégorie GARDERIE sert à desservir les garderies en milieu familial ou les CPE.

La catégorie ÉCOLE sert à desservir les classes ou les bibliothèques d'école.

### HEURES D'OUVERTURES

*Les heures régulières d'ouverture du 1<sup>er</sup> septembre au 23 juin :*

Mercredi : 14 h - 16 h  
19 h - 20 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h

*Horaire d'été du 24 juin au 31 août :*

Mercredi : 14 h - 16 h  
19 h - 21 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Tout changement à l'horaire est approuvé par le conseil municipal et est diffusé à la bibliothèque 15 jours avant son entrée en vigueur ainsi que sur le site web de celle-ci. Un horaire estival peut s'appliquer.

**\*Non-résident** : personne qui demeure dans une des municipalités de la Montérégie figurant sur la liste des municipalités autorisées à s'abonner à la bibliothèque 92. Cette liste est disponible au comptoir de prêt de la bibliothèque en tout temps.

### RESSOURCES NUMÉRIQUES

En plus de la collection papier, les usagers ont accès avec un NIP à leur dossier d'utilisateur et plusieurs ressources numériques dont l'emprunt de livres numériques en français et en anglais.

### NOMBRE DE PRÊTS PAR CATÉGORIE D'USAGERS

Nombre maximal de prêts	Volumes	Périodiques	Livres numériques**	Jeux de société	Cartes Musées	PEB	Max. de réservation
ADULTE	10	10	10	1	2	10	15
JEUNE	3	3	10	0	0	3	7
ÉCOLE	40	40	10		0		5
GARDERIE	20	20	10	2	0		5

  

ADULTE	10	10	10	1	2	0	15
JEUNES	3	3	10	0	0	0	7

\*\* le nombre maximal de prêts inclut les réservations. Aucun PEB (Prêt entre bibliothèques) possible.

### DURÉE DU PRÊT

Durée du prêt est de 3 semaines sauf pour les jeux de société et les cartes de musée qui est de 2 semaines.

### RENOUVELLEMENT

Maximum de renouvellement est de 2. Les jeux de société ainsi que les documents réservés et/ou en PEB ne sont pas renouvelables.

### RETARDS ET AMENDES

Les frais de retards et amendes sont abolis par la résolution numéro 80-21 adoptée le 7 juin 2021.

### COÛT DE REMPLACEMENT DES DOCUMENTS

L'abonné est pleinement responsable des documents enregistrés à son nom.

L'abonné doit signaler les documents brisés lors du retour des documents.

Les documents perdus ou endommagés sont facturés à l'abonné.

Les coûts de remplacement correspondent à ceux inscrits dans le système pour la collection locale ou, à défaut, à *l'échelle annuelle des coûts normalisés des documents du Réseau BIBLIO de la Montérégie*.

L'abonné n'est pas autorisé à effectuer lui-même la réparation d'un document endommagé. Il se doit de protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport.

### UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES PUBLICS

La bibliothèque n'est pas responsable du contenu disponible sur internet ni de la nature des documents consultés ou diffusés par les usagers.

### Réservation obligatoire

Les réservations se font sur place ou par téléphone sur présentation d'une carte d'abonné.

La durée maximale d'utilisation d'un ordinateur est limitée à 2 heure(s) par personne. Cette période peut être prolongée si l'achalandage le permet.

### Tarification

L'accès aux postes informatiques publics est gratuit.

Il est interdit :

- D'installer ou de télécharger des logiciels ou programmes informatiques
- De modifier la configuration des ordinateurs ou des logiciels déjà en place
- D'effectuer toute activité de nature illégale
- De consulter, télécharger ou distribuer des documents dont le contenu est pornographique, violent ou haineux
- De boire ou de manger près de l'ordinateur.

### RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

La bibliothèque a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un abonné dans le cas de :

- factures impayées
- dommages régulièrement causés aux documents empruntés
- manque de civisme
- ou tout autre comportement jugé incorrect par la bibliothèque.

Ce règlement remplace le règlement numéro 359-18 adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2018 ou tout autre règlement antérieur.

### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

---

**Pierre Laflamme**  
**Maire**

---

**Guylaine Bourgoin, GMA**  
**Directrice générale et**  
**Secrétaire trésorière**

*Avis de motion :*

*7 juin 2021*

*Dépôt du projet de règlement :*

*2021*

*Adoption :*

*Entrée en vigueur :*

111-21

DEMANDE DE L'ÉCOLE POUR LA PARTICIPATION AU  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

En réponse à la demande de l'école de Saint-Nazaire, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Sylvie Fafard pour participer au conseil d'établissement de l'école Saint-Nazaire pour l'année 2021-2022.

112-21

SOUSSION POUR L'OUVERTURE ET L'ENTRETIEN DES  
COURS ET TROTTOIRS

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité qu'une demande de prix sera adressée à Paysagement Benoit et Frères pour les travaux d'ouverture et d'entretien des cours et trottoirs, même description que l'an dernier.

Si le prix est comparable à l'an dernier, l'entreprise sera engagée pour effectuer les travaux.

113-21

DEMANDE DE SUPPLÉMENT AU LOYER DU VAL  
BONHEUR INC.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour le supplément au loyer pour l'année 2020 au montant de 784.80\$ et de 90.00\$ pour l'électricité du passage piétonnier pour l'année 2021 pour un montant total de 874.80\$.

RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE

Le rôle d'évaluation de notre municipalité est en ligne sur notre site internet.

114-21

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE RÉDUCTION  
DES DÉCHETS

**CONSIDÉRANT** que l'édition 2021 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 23 au 31 octobre;

**CONSIDÉRANT** que la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et

l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

**CONSIDÉRANT** qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* proclame la semaine du 23 au 31 octobre 2021 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

#### DEMANDE DE LA FABRIQUE POUR UNE RENCONTRE AVEC LA COMITÉ RÉINVENTIONS NOTRE ÉGLISE

La Fabrique de Saint-Nazaire d'Acton demande que soit organisée une rencontre avec le conseil municipal pour discuter du projet de transformation de l'Église le 15 septembre prochain.

Considérant que la municipalité sera en période électorale durant les prochaines semaines, il est décidé par le Conseil municipal que la rencontre avec la Fabrique soit organisée avec le nouveau conseil municipal.

La rencontre est donc reportée à une date ultérieure.

#### SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION

Une évaluation de l'organisation actuelle du service régional d'inspection est faite par la MRC d'Acton.

Nos commentaires seront transmis par Pierre Laflamme, maire à la prochaine rencontre de la MRC d'Acton.

115-21

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FÊTE DE FIN DE SAISON POUR LE SOCCER

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde un montant de 300\$ pour la fête de fin de saison du soccer.

116-21

REPLACEMENT ET RÉPARATION D'UN PONCEAU DANS LE 10<sup>IÈME</sup> RANG EST (APPROXIMATIVEMENT VERS LE NUMÉRO DE PORTE 516)

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande une évaluation des travaux et de l'urgence de la réparation du ponceau dans le 10<sup>ième</sup> rang est, vers le numéro de porte 516.

117-21

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FABRIQUE DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON POUR LE PRÊT DES LOCAUX POUR LA TENUE DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE des normes sanitaires devaient être suivies à cause de la covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas les locaux nécessaires pour respecter les distances et autres consignes émises par la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de notre municipalité a accepté notre demande pour le prêt de l'Église afin d'y organiser le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse un don de 3 000.00\$ à la Fabrique de Saint-Nazaire pour les raisons énoncées plus haut.

118-21

ENGAGEMENT D'UN CHAUFFEUR POUR LE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2021-2022

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal engage M. Sylvain Mallette pour l'emploi de chauffeur pour le déneigement.

## RAPPORTS

-Sylvie Fafard : Val Bonheur inc., le conseil d'administration est complet ;

-Pierre Laflamme : suivi du bureau du député sur l'intersection du rang Brodeur. Le Ministère des transports a conclu des ententes avec 3 des 4 propriétaires de l'intersection du rang Brodeur et un propriétaire aurait reçu un avis d'expropriation.

## VARIA

## COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre du Ministère de la Sécurité publique Québec ayant pour objet les inspections et vérifications en sécurité incendie 2021-2022;
- courriel de Transports Québec ayant pour objet la lettre d'annonce concernant le volet ERL (entretien des routes locales);
- divers renseignements importants de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- courriel du Ministère des Affaires municipales et Habitation Québec (MAMH) concernant le Programme TECQ 2019-2023 et l'augmentation de l'enveloppe;
- courriel de Transports Québec concernant la programmation des travaux 2021 par le Ministère des Transports;
- courriel de l'ADMQ concernant les élections;
- courriel de la Commission municipale du Québec concernant le rapport d'audit et le processus encadrant l'adoption des règlements;
- document de la CNESST concernant les mesures de prévention par palier d'alerte;
- bilan des activités d'inspection des services de sécurité incendie;
- courriel du MAMH concernant la mise à jour du répertoire des municipalités;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « Matières organiques et bacs bruns : mieux trier pour réduire l'enfouissement! »;
- courriel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ayant pour objet « Mutuelle FQM Prévention – Une meilleure performance à venir! »;
- communiqué concernant les travaux d'asphalte dans la municipalité;
- documents de Santé et Services sociaux Québec concernant la chaleur extrême;
- documents de Transports Québec concernant la confection des rangs qui sont à l'entretien du MTQ;

- liste du personnel électoral pour le scrutin du 7 novembre 2021;
- article concernant le mouvement Place aux jeunes Acton et le séjour exploratoire « En route vers Acton! »;
- courriel de la MRC d'Acton concernant la date limite pour recevoir des demandes d'intervention dans les cours d'eau;
- article de la MMQ ayant pour titre « Évitez les querelles de clocher : 5 éléments à considérer lors du changement d'affectation d'une église »;
- document du gouvernement du Québec concernant les mesures en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans le cadre de la covid-19;
- Mini-Scribe, septembre 2021, vol. 30, no 8 ayant pour titre « À la séance ordinaire du mois de septembre ou d'octobre »;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « Récupérer les capsules Nespresso dans le bac vert : maintenant possible en utilisant leur sac vert! »;
- courriel concernant la semaine de la municipalité 2021;
- courriel de Mme Sabrina Gloux concernant son offre d'activité pour le Camp de Jour 2021;
- courriel d'élections Québec concernant le guide d'information à l'électeur simplifié;
- courriel concernant la loi pour l'emplacement des radars;
- courriel concernant l'évènement Acupunk avec le théâtre de la Dame de Cœur;
- avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise dans le cadre du scrutin du 7 novembre 2021;
- publipostage du 2 septembre 2021 concernant l'élection municipale du 7 novembre 2021;
- notes suite à la formation sur les médias sociaux : Balises juridiques et protection de la réputation;
- lettre de remerciement de la Coopérative de santé de la MRC d'Acton suite à la contribution de la Municipalité;
- fiche de renseignements et coordonnées de la Municipalité et adhésion 2021-2022 à la FQM;
- guide des mesures covid-19 pour les camps;
- publicité de Philippe Meunier et Associée, urbanisme et soutien municipal.

119-21

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h20.

---

Pierre Laflamme  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
secrétaire trésorière